

N° 101

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 17 mai 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification d'un accord complémentaire à
la convention générale entre la République française
et la République d'Autriche sur la Sécurité sociale.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale,
en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1262, 1407 et in-8° 337.

Sénat : 260 et 297 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée la ratification d'un Accord complémentaire à la Convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale du 28 mai 1971, signé à Paris le 9 juin 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 mai 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 1262, Assemblée nationale (7^e législ.).